

pratique, il écrivit sur une large feuille de papier l'avis suivant, qu'il voulait placer sur la bête :

“ *Le dindon que voissi :*

“ Sera promener par le villache, a faim que chacun puisse voir cépatte, ça ôteur, ça grosseur, sa grèce et sa kraite. Il sera rôti demain, et il sera mangé à une eure. Le prix du diner ai de 1 franc, sans les zestra.

“ *Il est défendu de touché l'anymal.* ”

L'aubergiste était en train de coller l'envers de l'affiche, lorsqu'il voit entrer un des premiers magistrats de la commune ; il pose le papier sur une chaise et reçoit le visiteur. On cause, on vide un pot, et l'autorité part.

Pendant que l'aubergiste se démenait, ne pouvant retrouver sa pancarte, un bruit inusité se fit entendre dans le village. Tant que le pauvre fonctionnaire faisait face à ses administrés, cela se passait décemment ; mais à peine avait-il tourné les talons, qu'un immense éclat de rire retentissait.

Intrigué, il se dirige à grands pas vers la maison de l'instituteur. Celui-ci le reçoit avec le respect dû à son rang ; mais lorsqu'il se retourne pour fermer la porte, l'insolent éclat de rire retentit encore.

Tout s'explique alors : le magistrat s'était assis sur la feuille de papier enduite de colle, et l'écríteau est resté fixé à la partie inférieure de son vêtement.

— Comment, s'écria-t-il, on ne m'a pas arraché cela ?

— Non, certes, répondit l'instituteur, *l'affiche défend de toucher l'animal.*

---

— “ Voyez la jolie canne, dit un marchand ambulat à un élégant qui entrait dans un café. Je vous la laisse pour 10 francs. — C'est moi, répondit celui-ci, qui vous la laisse à ce prix-là. ”